

# “DIALOGUE”

LA VIE DE LYON-BRON... PARLONS-EN ! /// JUILLET 2022 \_ N°19



## ENVIRONNEMENT

# MOINS DE BRUIT POUR LES RIVERAINS !

*La nouvelle Charte pour l'environnement de l'aéroport Lyon-Bron est en application depuis le 5 mai dernier. Destiné à concilier les intérêts des riverains, des usagers et des professionnels de l'aérodrome, ce document pose de multiples engagements et vise d'importantes avancées notamment en termes de réduction de nuisances sonores.*

Depuis de nombreuses années, l'aéroport, les élus locaux et métropolitains, les associations de riverains et les usagers (entreprises aéronautiques, aéroclubs, écoles de formation) travaillent ensemble au sein de la Commission consultative pour l'environnement (CCE). Cette

instance de dialogue constructive entend réduire l'impact de l'activité aéroportuaire sur les populations riveraines, tout en maintenant la mission de service public de l'aéroport et sa contribution au développement économique du territoire. Pour ce faire, la Charte pour l'environnement de Lyon-Bron



a été élaborée pour la période 2022-2027 par les membres de la CCE. Elle est remarquable par l'importance des actions engagées et implique toutes les parties prenantes.

Signé le 5 mai dernier, ce document entend optimiser l'intégration de l'aéroport par l'adoption de bonnes pratiques environnementales, mais aussi de nouvelles mesures d'encadrement de l'activité aéroportuaire, en particulier pour la diminution des nuisances sonores, source principale des mécontentements. Le déploiement de ces actions nécessite plusieurs mois de travail avant de produire leurs effets. Les engagements pris répondent notamment aux objectifs suivants.

## Maîtriser les nuisances sonores des tours de piste d'entraînement

Sur l'ensemble de l'activité aérienne de l'aéroport Lyon-Bron, les tours de piste d'entraînement, organisés dans le cadre de la formation au pilotage par des aéroclubs et des écoles, représentent la source la plus importante de ces nuisances sonores. La nouvelle charte limite à trois le nombre d'appareils en vol en même



« La Commission consultative pour l'environnement de l'aéroport Lyon-Bron joue un rôle essentiel pour favoriser le dialogue entre nos parties prenantes et permettre une concertation constructive.

Nous en sommes fiers et saluons le travail collégial de l'ensemble de ses membres autour de ce nouveau et ambitieux consensus, qui maintient un équilibre entre les activités de la plateforme, contributrices au développement économique du territoire, et la qualité de vie des riverains. »

**Tanguy Bertolus**, président du Directoire d'Aéroports de Lyon

.....

temps (tableau ci-contre) ; les avions devant être uniquement classés Calypso A, ce qui correspond à la catégorie la moins bruyante. Les horaires des tours de piste sont également restreints : interdiction des vols avant 8h, entre 12h et 14h, et après 19h du lundi au vendredi, ainsi que les samedis avant 9h et après 18h (tous les après-midi l'été) et les dimanches et jours fériés (toute la journée en été et l'après-midi en hiver). Ces contraintes ne concernent pas les aéronefs électriques.

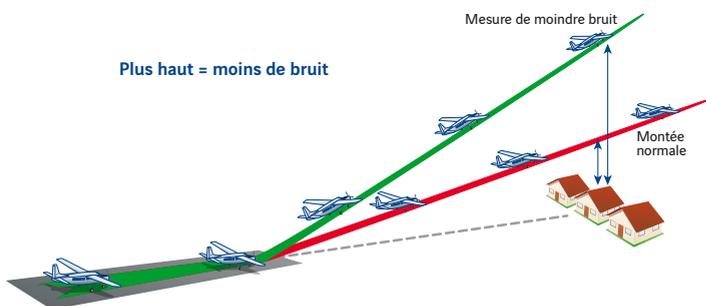
## Instaurer de nouvelles procédures pour réduire le bruit

La Charte pour l'environnement demande avec le contrôle du Service de la navigation aérienne, aux aéroclubs et aux sociétés d'inciter leurs pilotes à revoir leurs plans de vol afin d'emprunter des axes moins

impactants pour les communes riveraines. Autre levier : l'application, au décollage, de procédures de moindre bruit, c'est-à-dire la prise d'altitude rapide. Les appareils devront respecter cet engagement dès lors que leurs performances le permettent. En complément, Aéroports de Lyon va se doter d'un outil de monitoring de des traces des aéronefs, ce qui permettra en cas de gêne de les étudier et d'objectiver la réponse aux réclamants.

## Concierter et contrôler

En complément, Aéroports de Lyon poursuit son monitoring du bruit dans le but de garantir des campagnes de mesures du bruit sur les communes de Saint-Priest, Bron, Chassieu, Décines et Vaulx-en-Velin. Sera ainsi proposé au Comité technique un schéma cohérent de mesures du bruit autour de l'aéroport, notamment les points récurrents de relevé et la périodicité. Enfin, un comité de suivi des engagements se réunira deux fois par an pour procéder à un point d'étape et de contrôle du respect des engagements. Les représentants des communes riveraines seront systématiquement invités.



# Parlons durable

## Limitation des tours de piste d'entraînement

### ■ ANCIENNE CHARTE - horaires d'interdictions de tours de piste

	avant 8h	8h00	9h - 12h	12h - 14h	14h	15h - 20h	après 20h	après 21h
lundi								
mardi								
mercredi								
jeudi								
vendredi								
samedi				uniquement 01/04 - 11/11				
dimanche								

### ■ NOUVELLE CHARTE - horaires d'interdictions de tours de piste (période été)

	avant 8h	8h00	9h - 12h	12h - 14h	14h	15h - 20h	après 20h	après 21h
lundi								
mardi								
mercredi								
jeudi								
vendredi								
samedi								
dimanche et fériés								

## LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, L'AUTRE AMBITION DE LA CHARTE

### - 63 % d'émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030

Aéroports de Lyon s'engage dans la réduction de l'empreinte carbone de l'aéroport Lyon-Bron. Son plan d'actions : diminuer drastiquement ses émissions et compenser ses émissions résiduelles par la séquestration d'une quantité équivalente dans des puits de carbone. L'objectif est d'atteindre la baisse de 50 % de CO<sub>2</sub> émis en 2025 par rapport à 2018 par Aéroports de Lyon et de 63 % à horizon 2030, via un plan de management du carbone comprenant notamment l'électrification de la flotte de véhicules et l'utilisation croissante d'énergies renouvelables. Cette démarche a été certifiée, en mars 2022, Airport Carbon Accreditation (ACA) de niveau 2.



# Parlons durable

## Mieux contrôler la qualité de l'air

De nouveaux outils seront déployés sur la plateforme. Par exemple, les exploitants seront informés de l'impact de leurs activités sur la qualité de l'air à partir des données

transmises par Atmo Auvergne Rhône-Alpes. Avec l'aide de ce dernier, la plateforme réalisera aussi un inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

## Préserver la biodiversité

D'une superficie de 185 hectares, la zone aéroportuaire comprend de nombreux espaces naturels dans lesquels la biodiversité se développe. Cette vie sauvage va être encore mieux prise en compte avec la réalisation d'un inventaire biennal de la faune, la mise en place de zones de tranquillité des espèces et la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires.



[Lire la charte](#)



[En savoir plus sur la certification Airport Carbon Accreditation Niveau 2](#)



[Contacter le médiateur :](#)

[mediateur@lyonaeroports.com](mailto:mediateur@lyonaeroports.com)

[N° Vert 0 800 69 38 01](tel:0800693801)

## Les associations riveraines ont la parole

*« La nouvelle Charte de l'aéroport représente une avancée notable pour les habitants de Chassieu concernant l'amélioration des nuisances sonores. L'introduction d'aménagements d'horaires entre la période hivernale et estivale est une disposition intéressante qui devrait permettre aux riverains de pratiquer plus sereinement des activités extérieures. Il faut noter que tous les utilisateurs n'ont pas encore signé la nouvelle charte et un accord pour tous est très souhaitable »*

**Marie-Agnès Chaggier,**  
Présidente de Chassieu  
Environnement

*« En tant que représentante de l'association Ribaud-Roberdières, je tiens à saluer la mise en œuvre de cette charte, réalisée en pleine concertation avec les riverains et les usagers de l'aéroport. Elle nous satisfait par les réelles progressions engagées, en particulier les restrictions des horaires de vol sur la période estivale et des appareils autorisés à effectuer des tours de piste. Nous resterons particulièrement vigilants quant à l'application de ces mesures. »*

**Joëlle Percet,**  
association Ribaud-Roberdières

*« Nous soulignons les avancées positives apportées par cette charte, en particulier concernant les tours de piste d'entraînement avec la restriction des horaires autorisés, et le monitoring des trajectoires. Restent encore à traiter, la restriction des horaires et des types d'appareils pour les vols locaux jusqu'à 30 minutes et des engagements sur le remplacement des avions les plus bruyants, à moyen terme. »*

**Michel Larose,**  
Comité d'intérêt local Beauregard  
Champ-Blanc

### DIALOGUE

Édité par Aéroports de Lyon - Direction de la communication - Tél. : 04 72 22 72 08 - Directeur de la publication : Tanguy Bertolus - Rédactrice en chef : Isabelle Rousset - Comité de rédaction : Isabelle Rousset, Lionel Lassagne, Pierre Marnotte - Conception, réalisation : MAGAZINE@FILS. - Rédaction : nf2 - Crédit photos : John Carnemola, Éric Soudan, Isabelle Rousset, DR - Impression : Imprimerie Courand & Associés - ICA - ISSN 1280-4207, dépôt légal décembre 2008 - 22 000 exemplaires.